

ENCOURAGER DES PRATIQUES RESPECTUEUSES SUR LES RECIFS D'HERMELLES



► Rappel de l'objectif :

Préserver les milieux marins et plus particulièrement les récifs d'Hermelles.

Rechercher une compatibilité optimale entre la conservation du patrimoine naturel et le maintien des activités humaines traditionnelles.

► Habitats et espèces concernés :

- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (code 1140).
- Récifs (code 1170) (dont les récifs d'Hermelles).

► Secteurs concernés :

Récif d'Hermelles de Sainte-Anne (Banc des Hermelles), récifs d'Hermelles de Champeaux, récifs d'Hermelles de Carolles à Granville.

► Descriptif des opérations et recommandations :

Cette action est avant tout un prolongement du travail de SECULA (2006) s'intitulant « Banc des Hermelles : état des lieux et propositions de gestion » (cf. figure ci-contre). Ce document, réalisé sous la direction des Affaires maritimes de Saint-Malo et du CNRS, propose des mesures concrètes de gestion issues d'une analyse scientifique et d'une démarche de concertation avec les principaux acteurs concernés par ce sujet. Ce recueil de propositions est une base de réflexion essentielle pour la mise en place d'une gestion soutenable et durable du site. Pour cela, il est préalablement nécessaire de former un comité de gestion « Récifs d'Hermelles » comme étant le prolongement naturel du groupe de travail « Milieux marins » établi pour l'élaboration du DocOb. Son domaine de réflexion doit concerner non pas seulement le Banc des Hermelles mais l'ensemble des récifs d'Hermelles de la baie de Cancale à Granville. Lieu de débat privilégié associant tous les acteurs, qu'ils soient pêcheurs de loisir, conchyliculteurs, élus, scientifiques, associatifs ou administrateurs, ce comité de gestion doit se faire également l'écho des réflexions et mesures retenues auprès des habitants de la baie.



Les opérations 21.1 et 21.2 sont des mesures prioritaires qui reprennent les propositions du rapport de Secula. Ce dernier propose d'autres mesures de gestion qu'il appartiendra au comité de gestion de mettre en place en complément de ces deux opérations Natura 2000.

21.1 Engager une réflexion collective pour réduire l'impact du cheminement et du stationnement au banc des Hermelles.



La circulation des tracteurs à proximité du banc des Hermelles doit être maîtrisée et correctement envisagée. Quelques-unes des conséquences directes de la présence de tracteurs et de leurs remorques sur le site sont un nombre important de pêcheurs et des quantités prélevées trop importantes. Le piétinement des récifs, en dépit des améliorations reconnues par tous, continue de porter préjudice aux Hermelles. Certains récifs en première phase de développement sont en effet si petits qu'il est très facile de marcher ou de rouler dessus sans s'en rendre compte. La zone en bordure des récifs est la plus sensible de ce point de vue.

Il est nécessaire dans un premier temps de (re)délimiter une zone de parcage des tracteurs (voire deux) avec l'aide des pêcheurs et des scientifiques. Il faudra prendre par la suite des dispositions minimisant au maximum l'impact du stationnement dans cette zone. Il convient donc de trouver une zone où le sol permette de répartir les véhicules sans danger et sans risque d'enlèvement. Des rencontres avec les propriétaires de tracteurs qui se rendent aux Hermelles pourraient permettre de savoir quel endroit est le plus propice au stationnement, avant de faire valider ce choix par des instances scientifiques. Les zones peuvent ensuite être convenablement délimitées. Si les zones retenues s'avéraient trop sensibles et s'il fallait alors revenir à l'application stricte du respect du périmètre d'un km autour des récifs (arrêté n°224/00 du 3 août 2000), des solutions pourraient être mises en place pour le stationnement dans une zone que les pêcheurs jugent trop envasée. Une technique ancienne consiste à disposer des fagots de bois à plat dans la vase, permettant ainsi de stabiliser le sol. Il suffit alors de décrire une boucle de la largeur du chemin, permettant aux engins de faire demi-tour dans la zone prévue et de se replacer ainsi dans le sens du départ. Le coût d'une telle installation est relativement modeste, et peut s'envisager avec le concours des associations locales (pêcheurs à pied, environnementales) et les collectivités territoriales (Conseil général, pour la fourniture du bois).

Les témoignages relevés au cours des entretiens menés par Secula (2006) amènent à penser qu'un maximum de 60 tracteurs peut parfois se rendre en même temps sur le Banc des Hermelles. Il faut être en mesure de maîtriser toute évolution de ce nombre et d'assurer que tous les conducteurs soient titulaires d'une dérogation. Secula propose plusieurs solutions devant être débattues :

- Dérogations de circulation sur le domaine public maritime accordée seulement aux habitants des communes (ou des cantons) littorales.
- Insérer dans l'autorisation plusieurs engagements contractés par le titulaire : respect des zones de stationnement et du chemin balisé, pas de transport payant, véhicule muni d'un minimum de matériel de secours et d'un moyen de communication avec la terre (téléphone portable ou radio).
- Remplacement des remorques par des « porteurs », sortes de bancs fixés à l'arrière permettant de transporter au maximum 4 à 5 personnes, avec leurs pêches placées entre les jambes ou à l'avant du tracteur dans une caisse prévue à cet effet.

Ces dispositions permettraient de mieux gérer l'afflux et la sécurité des personnes se rendant au banc des Hermelles. Il appartiendra au comité de gestion de définir lesquelles pourront être mise en place de manière consensuelle et partagée par le plus grand nombre.

Comment :	 Instruction et collaboration,  Cohérence réglementaire.
Qui	Maîtres d'ouvrage pressentis : DDTM, Sous-préfecture, Association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine, structure animatrice du DocOb.
et avec qui :	Partenaires : collectivités territoriales et leurs groupements, associations de pêcheurs à pied, associations environnementales, DREAL, Conservatoire du littoral, AAMP, scientifiques (MNHN, Ifremer, etc.), Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer.
Financement :	Intégré à la mission d'animation du DocOb (Crédit Etat et FEADER).
Priorité :	★★★

21.2 Promouvoir les bonnes pratiques sur les récifs d'Hermelles.

Cette opération est complémentaire **de l'opération 12.4** déjà décrite préalablement « *Elaborer, mettre en place et/ou diffuser des produits d'information et de sensibilisation sur l'environnement littoral et maritime, les bonnes pratiques et la réglementation* ». En ce qui concerne précisément les récifs d'Hermelles, il s'agit de déployer des outils de communication qui permettent de sensibiliser sur leur fragilité et les bonnes pratiques ou réglementations à respecter. La plupart de ces outils seront néanmoins à définir en cohérence avec l'opération 12.4. Cela consiste notamment à :

- ❖ ***Mettre en place un guide de la pêche à pied sur les récifs des Hermelles ou dans les espaces sensibles.***

Cette mesure, si elle concerne tous les adeptes de la pêche à pied, vise surtout à informer les nouveaux venus des spécificités du site et des conduites à tenir. Un livret rédigé conjointement par les associations concernées, les autorités maritimes et les collectivités territoriales, permettrait de rappeler à chacun les règles à respecter (outils, tailles, quotas) et la fragilité du site (« *Toute forme de dégradation et de destruction des récifs d'hermelles est interdite* », art. 7 arrêté n°247 DRAM de Rennes). Ce guide serait aussi l'occasion de rappeler l'histoire et l'importance culturelle d'une telle activité dans la baie. Il doit pouvoir aussi donner les recommandations de base invitant à s'informer des conditions météo et des horaires et coefficients de marée (un calendrier peut éventuellement être joint).

Ce guide doit pouvoir se trouver auprès des acteurs ayant participé à sa création et son financement : DDAM, associations, mairies, Conseil Général, IFREMER, Comité régional et local des pêches maritimes et des élevages marins, Maisons de la baie, etc.

- ❖ ***Diffuser l'information.***

Il s'agit de mobiliser différents supports pour diffuser l'information sur les récifs d'Hermelles, telles que les données écologiques, les réglementations en place, les évolutions récentes de sa structure et sa composition, etc. Pour cela, les associations locales, notamment celles des pêcheurs à pied sont parmi les relais privilégiés, auquel on peut ajouter les bulletins municipaux, les panneaux d'affichages des mairies, les documents produits par les affaires maritimes, la presse ou encore Internet.

- ❖ ***Mettre en place des panneaux d'information.***

Aucune information n'est disponible sur le terrain, particulièrement à l'entrée en grève au niveau de la chapelle Sainte-Anne. La mise en place de panneaux permettra d'apporter des indications concernant la biologie, l'écologie des récifs et les raisons pour lesquelles il est nécessaire de les protéger, d'effectuer un rappel sur la réglementation en vigueur. Ils doivent avant tout permettre à tout nouveau visiteur de prendre conscience de la fragilité du site ainsi que des conditions à respecter pour se rendre sur place. Pour ce qui concerne le Banc des Hermelles, les panneaux devront être disposés à Cherrueix à la cale de La Butte mais aussi à celles du Lac et du Han, là où passent également certains pêcheurs ou marcheurs. Ils devront comporter une cartographie permettant de matérialiser les voies d'accès à pied, et l'unique voie d'accès en véhicule à moteur au départ de la Chapelle Sainte-Anne.

Des recommandations de sécurité devront être inscrites également, invitant le pêcheur ou le visiteur à la prudence : « avant le départ, penser à la météo, aux horaires et coefficients de marée, à être équipé d'un moyen de communication, à prévenir quelqu'un de son départ, etc. ». Devront y figurer également des recommandations issues de la charte ou du guide de la pêche à pied également proposé : « je ne marche pas sur les récifs, je ne les casse pas, je ne laisse pas de déchets, etc. ». Les pêcheurs ou marcheurs doivent également y trouver les coordonnées des personnes ou services à contacter pour plus de renseignements : affaires maritimes, mairies, maison de la baie, etc.

La participation de tous les acteurs à l'élaboration de ces panneaux est nécessaire.

❖ **A ces mesures de communication viennent s'ajouter celles déjà identifiées, à savoir :**

L'opération 12.1 « *Participer à la prise en compte du patrimoine naturel d'intérêt communautaire dans les supports de sensibilisation des maisons de baie* » .

En ce qui concerne le Banc des Hermelles, la Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer a un rôle central à jouer :

- Exposé des activités et types de pêche associés au Banc des Hermelles, leur histoire et leur impact social et culturel.
- Education à l'intérêt des récifs d'Hermelles, leur fonctionnement, leur histoire, leur fragilité, etc.
- Relais d'informations auprès du grand public et des pêcheurs à pied (arrêtés, réglementations, conseils, etc.).

L'opération 12.5 « *Encourager la création d'une équipe de surveillance et d'information environnementale permanente sur la baie* » .

La mise en place de personnes chargées de la surveillance et de l'information de manière permanente dans la Baie est aujourd'hui une nécessité. L'intérêt premier d'une telle démarche est d'empêcher tout abus ou dégradation environnementale, mais aussi et surtout de veiller à l'information des personnes et leur sécurité.


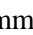
En appliquant cela à la baie du Mont Saint-Michel, une telle disposition permettrait à la fois de contrôler les abus de pêche, le transport illégal ou les dégradations délibérées des sites fragiles (le banc des Hermelles en premier) et permettrait aussi d'avoir une surveillance et information permanentes dans la baie.

L'opération 12.6 « *Mettre en place un programme de sensibilisation et d'échange avec les acteurs* » .





La concertation est un point majeur de la gestion durable d'un site aussi sensible que le banc des Hermelles. Elle est un moyen de répondre aux appréhensions et interrogations des riverains de la baie du Mont Saint-Michel. Le comité de gestion « Récifs d'Hermelles » est un premier niveau de diffusion et de discussion avec les principaux acteurs concernés. Mais il s'agit également d'associer et informer plus largement les

habitants et usagers de la baie concernés par l'avenir de ce patrimoine remarquable. Des réunions publiques aux invitations diffusées par voie de presse, affichage, site internet, bouche à oreille seront à réaliser régulièrement.

Cette opération est une démarche indispensable dans ce secteur, et doit s'inscrire dans une démarche globale de gestion de la baie du Mont-Saint-Michel.

Comment :	 Communication,  Cohérence réglementaire.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine, Collectivités territoriales et leurs groupements, structure animatrice du DocOb. Partenaires : Associations de pêcheurs à pied, associations environnementales, Maisons de Baie, DDTM, DREAL, Conservatoire du littoral, scientifiques (MNHN, Ifremer, etc.), Comité régional et local des pêches maritimes et des élevages marins, etc.
Financement :	Association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine (Contrat baie), Ministère en charge de l'écologie, AAMP, Contrat Natura 2000 (Cahier des charges n°21).
Priorité :	★★★

► Récapitulatif :

Opération	MO*	Financement	Priorité
21.1   Engager une réflexion collective pour réduire l'impact du cheminement et du stationnement au banc des Hermelles.	DDTM* / Sous-préfecture / AIMIV* / N.2000*	Mission animation du DocOb*.	★★★
21.2   Promouvoir les bonnes pratiques sur les récifs d'Hermelles.	AIMIV / Collectivités territoriales / N.2000	AIMIV / Etat* / AAMP* / Contrat Natura 2000	★★★

*MO : Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s).

*Etat : Ministère en charge de l'écologie.

*DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

*AIMIV : Association interdépartementale Manche – Ille-et-Vilaine.

*N.2000 : Structure animatrice du DocOb.

*AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

*Mission animation du DocOb : Crédits Etat et FEADER.